



Un travail au long court

Consciente de l'importance que représente la préservation des zones humides, la commune de Thorame-Basse s'est associée au Conservatoire d'espaces naturels Provence Alpes Côte d'Azur (CEN PACA) dès 2004 afin d'élaborer le plan de gestion du « Marais de Château-Garnier », zone humide emblématique de la commune du fait de la présence d'une des rares populations dans le département d'un papillon de zone humide: l'Azuré de la sanguisorbe.

En 2012, la commune a signé avec la SAFER une convention d'intervention foncière (CIF) visant à préserver durablement des zones humides identifiées par la maîtrise foncière. L'Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse apporte une aide financière aux éventuelles acquisitions. En 2017, la commune s'est doté d'un plan de gestion stratégique des zones humides du Riou Tort et d'un plan de gestion du Lac des Sagnes (action du Contrat de rivière Verdon animé par le PNR du Verdon) avec l'aide financière de l'Agence de l'eau RM&C. Ces documents de planification ont permis d'améliorer la connaissance sur la localisation et le fonctionnement des zones humides et d'identifier d'éventuelles actions de restauration, de mise en valeur, de protection etc. à envisager dans les années à venir.

**Les documents d'étude sont consultables en mairie de Thorame-Basse.*

Qu'est-ce qu'une zone humide ?

Le terme « zones humides » désigne des terrains gorgés d'eau de façon temporaire ou permanente. A l'interface, des milieux terrestres et aquatiques, elles abritent une multitude d'espèces végétales et animales, et rendent de nombreux services à l'humanité (protection contre les crues, alimentation en eau potable, épuration etc.).

Définition

Le droit français a donné une définition précise de ce que sont les zones humides. Selon l'article L.211-1 du code de l'environnement elles sont définies comme « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire ; la végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles (qui ont des besoins élevés en eau) pendant au moins une partie de l'année ».

En l'absence de végétation hygrophile, les propriétés du sol suffisent à définir le caractère humide d'un secteur (critères réglementaires précisés dans l'arrêté ministériel du 1/10/2009 modifiant celui du 24/06/2008).

Localisation et exemples des zones humides de la commune de Thorame-Basse



Pourquoi agir en faveur des zones humides ?



(ex. zone humide du Lac des Sagnes)

Les zones humides assurent différentes fonctions (hydrologique, biogéochimique et écologique) qui fournissent de nombreux services à nos territoires, en voici quelques exemples :

Approvisionnement en eau douce : Elles constituent des réserves d'eau pour la consommation humaine et les activités agricoles en alimentant les nappes phréatiques et les cours d'eau ;

Régulation des débits des cours d'eau en période d'étiage : Lors de sécheresse, elles restituent lentement aux rivières l'eau stockée en période pluvieuse ;

Développement économique et socio-culturel : Milieux riches et productifs, les zones humides sont le support de diverses activités économique : agriculture (ex. marais de Château-Garnier), sylviculture etc. Ce sont également des lieux de tourisme et de loisirs : pêche, chasse, randonnée

Zone humide du Lac des Sagnes © L. Granato | CEN PACA

Quelles actions à engager ?

En l'état actuel des connaissances, certaines zones humides présentent des dégradations en partie dues aux anciens travaux de rectification du Riou Tort et à des pressions plus localisées (drainage profond, seuil hydraulique, merlon de curage etc.). Afin d'envisager des pistes d'amélioration, la commune et le CEN PACA s'oriente vers :

- la conduite d'une étude avant-projet sommaire de restauration du Riou Tort afin d'évaluer techniquement et financièrement les possibilités et leur pertinence ;
- la prise de contact avec les propriétaires riverains, les exploitants agricoles, et les usagers pour identifier les leviers possibles à la prise en compte des zones humides dans leur activité ;
- la sensibilisation et l'implication des habitants de la commune au travers de chantiers participatifs, conférences, sorties nature, interventions scolaires etc.



Suite aux curages excessifs, Le Riou Tort se trouve enfoncé de plusieurs mètres © L. Quelin | CEN PACA

Vous souhaitez participer ?

- Apporter votre point de vue ou suggestions en prenant contact avec le CEN PACA
- Si vous êtes propriétaire ou usagers de parcelles et que vous souhaitez contribuer à ce travail, contactez-nous !

Avec le soutien financier de :



ALPES DE HAUTE
PROVENCE
LE DÉPARTEMENT

Laura Granato

Chargée de mission

Gestion de sites Alpes de Haute-Provence

CEN PACA - Pôle Alpes du Sud

Appartement n°5 - 96 rue droite - 04200 Sisteron

Tél. 04 92 34 40 10 - Port. 06 47 35 24 92

laura.granato@cen-paca.org

www.cen-paca.org

